

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2025

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ et Maxime METZ.

Absents excusés : Élodie HESTIN, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ

Procurations : Benoît SPITZ à Norbert RIESTER
Élodie HESTIN à Caroline BAUMERT
Philippe SCHMITT à Didier METZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Didier METZ, comme secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2025

Le compte rendu est adopté à la majorité des voix

Travaux logement communal 8 Quartier Central – 1er étage

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux d'isolation, plâtrerie, remplacement fenêtre de toit, démolition, peinture intérieure, revêtement sols, fourniture et pose d'une porte intérieure, électricité et chauffage.

Adopté à la majorité des voix

Locaux pour la classe supplémentaire en élémentaire

Le Conseil municipal charge le Maire de solliciter la Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein pour la modification du bureau de vote pour les élections 2026 et dit que la solution de mise en place de modulaire sera étudiée si le changement n'était pas possible.

Adopté à la majorité des voix

Locaux pour le périscolaire

Le Conseil municipal décide de résilier le bail du logement communal, sis 32 route Romaine, actuellement occupé par Mme Barthel et charge le Maire de se renseigner pour le prolongement de la location de la salle des fêtes pour le périscolaire pour l'année 2026/2027 auprès du Conseil de Fabrique et la Communauté des Communes du Pays de Barr.

Adopté à la majorité des voix

Frais de chauffage 2024/2025

Le Conseil municipal décide d'appliquer un forfait de 5,51 €/m² pour les frais de consommation des locataires, église et périscolaire, au décompte des frais de chauffage 2024/2025, correspondant au prix du kWh facturé en 2021/2022.

Adopté à la majorité des voix

Demande de subvention de l'Union Musicale de Stotzheim

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 600 € à l'Union Musicale de Stotzheim pour l'achat d'instruments de musique.

Adopté à la majorité des voix

Bibliothèque municipale

Le Conseil municipal décide la gratuité des prêts des lecteurs pour la bibliothèque municipale de Stotzheim, modifie les articles 3 et 7 du règlement de la bibliothèque et décide de supprimer la régie de recettes bibliothèque municipale au 31/12/2025.

Adopté à l'unanimité

Acquisition de terrains de voirie dans le Binnweg

Le Conseil municipal décide de faire l'acquisition des parcelles suivantes :

- section 45, parcelle 407/135 de 0,47 are, parcelle 409/136 de 0,16 are, parcelle 411/136 de 0,39 are et parcelle 413/137 de 0,37 are appartenant à SCCV RUBIS,

- section 45, parcelle 415/198 de 0,34 are appartenant à M. Alain ZINCK,
- section 45, parcelle 417/203 de 0,12 are appartenant à MM. Eric CHRISTEN, Régis CHRISTEN et Lucas CHRISTEN,
- section 45, parcelle 419/131 de 0,50 are appartenant à M. Olivier CROMER,
- section 45, parcelle 421/201 de 0,42 are et parcelle 423/201 de 0,09 ares appartenant à Mme Dominique CROMER épouse LEHMANN,
- section 45 parcelle 364 de 1,02 ares appartenant à M. Bruno CROMER, M. François CROMER, Mme Simone CROMER,
- section 45 parcelle 361 de 1,10 ares appartenant à M. François CROMER, Mme Astride CROMER et Mme Simone CROMER,
- section 45 parcelle D/196 de 0,24 ares et parcelle C/196 de 0,39 ares appartenant à M. Jean FRITSCH,

Le Conseil municipal fixe le prix d'acquisition pour ces terrains de voirie destinés à être intégrés dans le Domaine Public communal à 1 (un) euro la parcelle, quelque soit la superficie de la parcelle, décide de prendre en charge les frais de notaire et tous frais relatifs à la transcription des actes et charge l'office notarial POLIFKE, GROSS-GAESSLER et RIEG, sise 67140 BARR de la rédaction des actes.

Adopté à l'unanimité